

Partenariat UE-Nigeria-ONUDC-DECT Projet III :
Aider le Nigeria à renforcer les réponses de justice pénale fondées sur l'Etat de droit face au terrorisme et à l'extrémisme violent
(Financé par l'Union européenne)

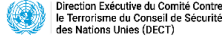
Atelier régional sur une approche holistique régionale et nationale dans le cadre du triage, des poursuites, de la réhabilitation et réintégration des personnes associées à Boko Haram

14 mars – 16 mars 2022

Note conceptuelle

I. Contexte

1. Au-delà de l'obligation de « *traduire les terroristes en justice* » (résolution 1373 (2001) du Chapitre VII), les principales résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies (résolutions 2178 (2014), 2349 (2017) et 2396 (2017)) exigent des États membres qu'ils élaborent et mettent en œuvre des stratégies de poursuite, de réhabilitation et de réintégration (PRR) complètes et adaptées pour les personnes dont ils ont des raisons sérieuses de penser qu'elles sont des terroristes, y compris les combattants terroristes étrangers et les membres de leur famille qui les accompagnent. Ces stratégies doivent être sensibles au genre, adaptées à l'âge, fondées sur les droits de l'homme, et tenir compte de la diversité des situations des individus qui peuvent être raisonnablement soupçonnés de terrorisme, y compris les combattants terroristes étrangers et les membres de leur famille qui les accompagnent et qui peuvent être des femmes, des hommes, ou bien des jeunes garçons ou des jeunes filles. Les stratégies de PRR doivent également être considérées comme faisant partie intégrante des efforts nationaux et régionaux pour parvenir à la réintégration, la réconciliation et à une paix durable, par la prise en compte de l'ensemble de la société au sein leur action, ainsi que par le respect des droits de l'homme des victimes de Boko Haram et de leurs familles, et des personnes déplacées et réfugiées.
2. Au regard de la situation au sein du bassin du lac Tchad, le Conseil de sécurité des Nations Unies a encouragé les États « *à élaborer et mettre en œuvre, en y incluant des stratégies de poursuite judiciaire si nécessaire, une stratégie régionale coordonnée axée sur des initiatives de désarmement, de démobilisation, de déradicalisation, de réintégration et de réadaptation transparentes, inclusives et respectueuses des droits de l'homme en faveur des personnes associées à Boko Haram et à l'EIIL* » (résolution 2349 (2017)). De plus, le Conseil a prié instamment les gouvernements de la région à « *élaborer et mettre en œuvre des politiques cohérentes visant à encourager les défections de membres de Boko Haram et de l'EIIL, ainsi que la déradicalisation et la réintégration de ceux qui ont fait défection.* »



3. En 2018, le Conseil des ministres de la Commission du Bassin du lac Tchad (CBLT) a adopté la Stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par la crise Boko Haram (appelée « RSS » en anglais). La RSS, approuvée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, indique que seule une approche transformative et holistique peut contribuer à relever les défis structurels de la vulnérabilité et de l'insécurité dans la région, afin de jeter les bases d'une paix et d'un développement durables. Dans le cadre de son troisième pilier, la RSS établit une « Sous-stratégie régionale sur le triage, les poursuites, la réhabilitation et la réintégration des personnes associées à Boko Haram dans les pays du bassin du lac Tchad » (la "Stratégie régionale de SPRR"), dont le but est de développer une approche globale commune en matière de SPRR selon les quatre objectifs stratégiques suivants :

Objectif stratégique 1 : Triage

Les personnes associées à Boko Haram sont reçues et filtrées selon une approche régionale commune conforme aux normes internationales et continentales.

Objectif stratégique 2 : Poursuites

Les systèmes nationaux de justice pénale des pays du bassin du lac Tchad sont renforcés et permettent de mener des enquêtes et d'entamer des poursuites pénales contre les personnes associées à Boko Haram.

Objectif stratégique 3 : Réhabilitation

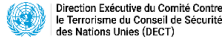
Les personnes associées à Boko Haram sont réhabilitées selon une approche régionale commune liée aux activités ultérieures de réintégration et comprenant le soutien psychosocial, la santé, la nutrition (dans une première phase) et la formation professionnelle et les activités génératrices de revenus (dans une seconde phase).

Objectif stratégique 4 : Réintégration

Les personnes associées à Boko Haram, les membres des groupes/comités d'autodéfense, les rapatriés (y compris les anciens prisonniers), les jeunes à risque et les victimes de Boko Haram bénéficient d'un soutien communautaire à la réintégration selon une approche régionale harmonisée.

Précédentes activités régionales menées dans le cadre de la stratégie régionale SPRR

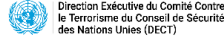
4. Du 10 au 13 avril 2018, un premier atelier sur le triage, les poursuites, la réhabilitation et la réintégration des personnes associées à Boko Haram s'est tenu à N'Djamena, au Tchad. Cet atelier a été organisé par l'Union africaine (UA) et la CBLT, en collaboration avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme des Nations unies (DECT), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).



5. Les 17 et 18 juillet 2018, un atelier régional pour les pays du bassin du lac Tchad (Cameroun, Tchad, Niger et Nigeria) sur les « *Approches cohérentes en matière de triage et de poursuite des personnes associées à Boko Haram* » s'est tenu à N'Djamena, au Tchad. Cet atelier a permis l'élaboration d'un modèle de collecte d'informations partagé (produit stratégique 1.3.2), et a permis l'adoption et l'intégration des points d'accords suivants au sein de la stratégie régionale de SPRR :
 - Toutes les personnes associées à Boko Haram doivent être triées, quelle que soit la manière dont elles sont entrées en contact avec les autorités ;
 - Les autorités ayant le premier contact avec la personne doivent collecter et prendre note des informations préliminaires la concernant, dans la mesure du possible et dans les meilleurs délais, puis remettre la personne au centre décrit ci-dessous ; et
 - Un centre multidisciplinaire doit être mis en place, composé de professionnels aux compétences diverses avec pour objectif d'effectuer le triage des personnes.

6. À l'issue d'une consultation régionale d'experts sur les « *Dimensions de genre dans les approches de poursuite, de réhabilitation et de réintégration des personnes associées à Boko Haram* », qui s'est tenue du 29 au 31 mars 2021, les délégations du Cameroun, du Niger, du Tchad et du Nigeria ont formulé une série de recommandations. Les experts ont notamment noté la nécessité d'impliquer la société civile dans le développement de la recherche sur le genre et le terrorisme, afin d'améliorer la collecte d'informations et de permettre une meilleure compréhension de la situation à cet égard. Au regard du cadre politique et législatif, les experts ont souligné la nécessité de renforcer la collaboration interministérielle et celle de tous les acteurs clés, en vue d'une meilleure intégration de la dimension de genre dans les mesures liées au SPRR. Les experts ont également convenu de la nécessité d'adopter un cadre juridique en matière de triage, afin de pouvoir clarifier la procédure, les rôles et les responsabilités de chacun des acteurs impliqués, tout en prenant compte des aspects liés au genre. Pour ce qui est des poursuites, les experts ont relevé la nécessité de criminaliser, dans les législations nationales antiterroristes, les actes de violences sexuelles et sexistes, ainsi que le recrutement d'enfants, afin de pouvoir mener des enquêtes et de poursuivre ces actes. Enfin, les experts ont recommandé la mise en place d'un soutien médical, psychologique et socio-économique adapté aux besoins spécifiques des femmes et des hommes, des filles et des garçons, y compris dans les cas de violences sexuelles et sexistes, dans les centres de réhabilitation et tout au long du processus de réintégration des personnes associées à Boko Haram.

7. Au terme d'une série de quatre ateliers régionaux organisés par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) sur « *L'harmonisation du Désengagement, de la Dissociation, de la Réintégration et de la Réconciliation (DDRR) dans la région du bassin du lac Tchad* » de novembre 2020 à novembre 2021, les délégations du Cameroun, du Tchad, du Niger et du Nigeria ont formulé 11 recommandations additionnelles, basées sur la RSS : 1) adopter une approche intergouvernementale au DDRR ; 2) établir une Unité de la coordination de Opérations DDRR dans chaque pays ; 3) créer un Comité régional permanent de DDRR ;



4) adopter une approche sociétale au DDRR, en impliquant activement et de manière significative toutes les parties prenantes dans les différentes étapes du processus de DDRR ; 5) développer des standards régionaux minimums et des protocoles communs pour le triage, la catégorisation et la détermination individuelle de l'éligibilité au processus de DDRR ; 6) développer des standards régionaux minimums et des protocoles communs pour la réhabilitation ; 7) renforcer les initiatives de réintégration et de réconciliation communautaires en coopérant avec les organisations et plateformes de la société civile ; 8) développer des outils de communication et des messages harmonisés ; 9) établir des initiatives conjointes de sensibilisation et de communication à l'attention des parties prenantes internationales, régionales et bilatérales ; 10) développer des standards nationaux minimums de justice transitionnelle afin de garantir la responsabilité et assurer la mise en place d'une réconciliation durable ; et 11) afin de garantir la mise en œuvre effective du processus de DDRR à court, moyen et long terme, assurer le financement des programmes de DDRR à travers l'allocation de fonds de la part des unités pertinentes (y compris le troisième pilier de la RSS) et les partenaires internationaux.

II. Objectifs et résultats attendus

8. Sur la base des activités régionales précédentes et de l'expérience antérieure de l'ONUDC et de la DECT dans l'assistance portée aux autorités nationales et régionales dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de PRR dans la région du bassin du lac Tchad, l'objectif de l'atelier est d'identifier les différents éléments nécessaires aux niveaux national et sous-régional, pour renforcer la mise en œuvre d'une approche globale en matière de triage, de poursuite, de réhabilitation et de réintégration des personnes associées à Boko Haram et à l'État islamique en Afrique de l'Ouest (EIAO), avec pour objectif final de contribuer à l'instauration d'une paix durable dans le bassin du lac Tchad.

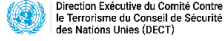
9. Les *résultats attendus* de l'atelier sont les suivants :

- a. Faire le point sur les efforts nationaux et régionaux en matière de SPRR dans la mise en œuvre de la stratégie de RSS et pour contribuer à l'instauration d'une paix durable ;
- b. Identifier les lacunes dans les efforts mis en place en matière de SPRR ; et
- c. Identifier des recommandations pour les prochaines étapes de la mise en œuvre du Pilier III de la RSS aux niveaux national et régional et le soutien des partenaires internationaux.

III. Date, lieu, et participants

L'atelier de trois jours se tiendra du 14 au 16 mars 2022 à Lagos, au Nigeria.

Les participants réuniront des représentants des principales institutions chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies globales et adaptées de triage au Cameroun, au Tchad, au



Niger et au Nigeria. Les participants seront réunis en personne au sein d'une salle de conférence de l'hôtel à Lagos, avec la participation d'un certain nombre d'experts internationaux en ligne. Un service d'interprétation simultanée sera assuré en français et en anglais tout au long de l'atelier.

IV. Partenaires

L'atelier est organisé par l'ONUDC et la DECT, en consultation avec la CBLT, le PNUD et l'OIM.

V. Contacts

- M. Marc Meslin (marc.meslin@un.org), Mme Louise Tripon (louise.tripon@un.org), Service de prévention du terrorisme de l'ONUDC, et Mme Aishat Braimah (aishat.braimah@un.org), Bureau national de l'ONUDC pour le Nigeria.
- M. Marc Porret (porret@un.org), Section Afrique, DECT and Mme Mounia Ben Hammou (mounia.benhammou@un.org), Section Afrique, DECT.